

# Les infos du Groupe IDELUX-AIVE

## DÉCHETS

### Recyclage : le tri des encombrants va encore s'améliorer !

Dès ce mois d'avril, de nouvelles consignes de tri seront d'application dans les recyparcs de l'AIVE, et ce, tant pour les ménages que pour les professionnels. L'objectif de ces nouvelles règles est d'améliorer le recyclage de nos déchets et de réduire les problèmes techniques de filières de valorisation.

#### FENÊTRES ET PORTES VITRÉES : IL FAUDRA DORÉNAVANT SÉPARER

Concrètement, il conviendra dorénavant de séparer la vitre de son châssis, avant d'arriver sur le recyparc. Ainsi, chaque composant pourra être trié et déposé dans la filière adéquate pour être recyclé ou valorisé :

- vitres > conteneur « Verre plat » ;
- châssis en bois > conteneur « Bois » ;
- châssis métallique > conteneur « Métaux » ;
- châssis PVC ou mixte > conteneur « Encombrant ».

#### DÉCHETS ENROULABLES : À METTRE À PART

Le second changement concerne les déchets dits « enroulables » comme les élingues, tuyaux, cordes, feuilards, filets... L'objectif est ici de réduire les problèmes techniques des filières de valorisation. Pour cela, il faudra trier les enroulables selon leur composition et les déposer dans la filière adéquate :

- les élingues, tuyaux, cordes, feuilards... en plastique > big bag « enroulables » ;
- les élingues, feuilards, câbles électriques... métalliques > conteneur « métaux ».

À noter encore que deux collectes spécifiques VHS, cassettes audio et autres bandes magnétiques seront aussi organisées du 15 au 30 juin et du 15 au 30 octobre. Pour optimiser le recyclage, les cassettes et leurs boîtiers devront être séparés et déposés dans leurs bacs respectifs.

En cas de doute sur une consignes de tri, n'hésitez pas à questionner votre préposé ou à vérifier via le guide pratique du tri des déchets disponible sur [www.idelux-aive.be](http://www.idelux-aive.be).

### Réemploi : collecte de vélos en bon état

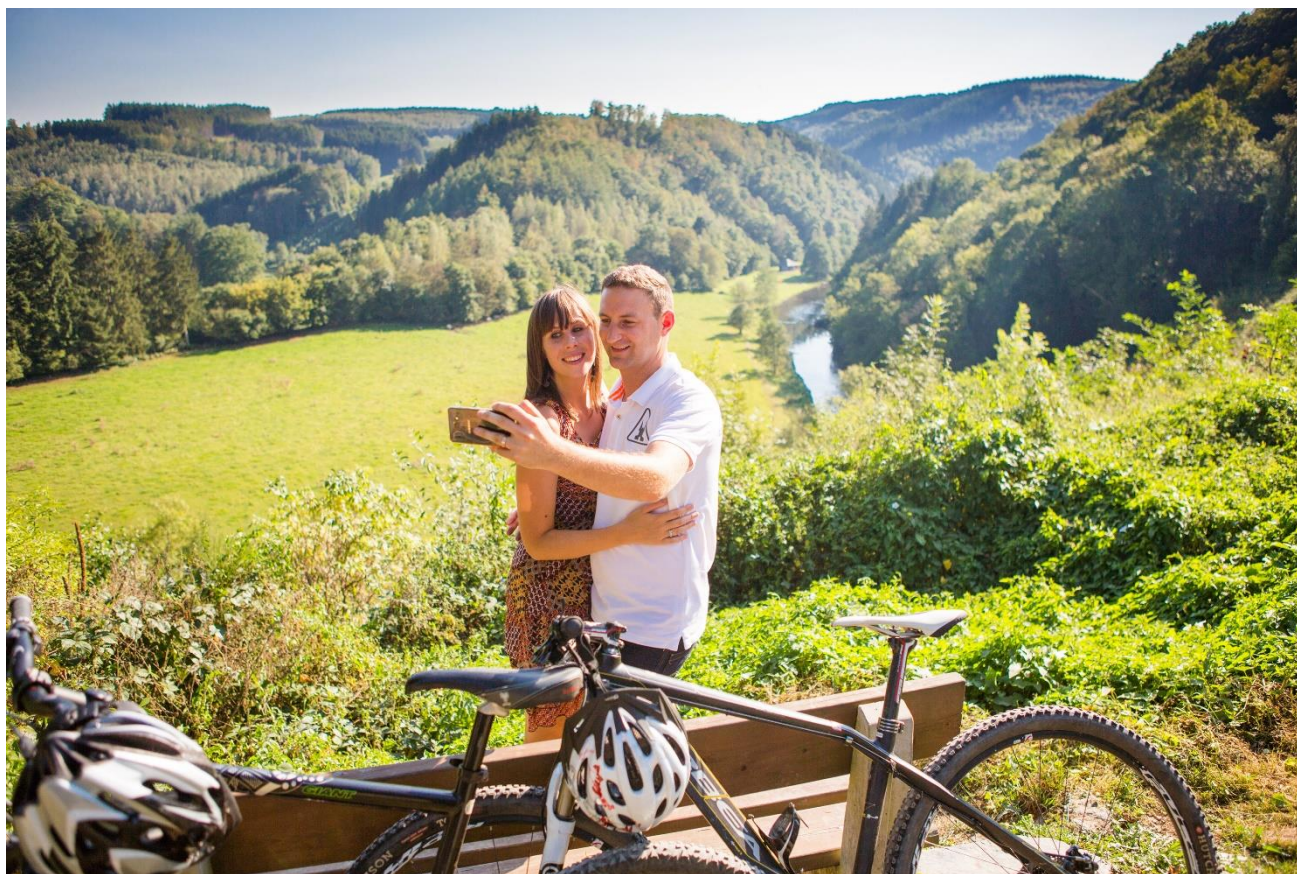


Grâce à vos dons, certaines écoles mettent en place des activités VTT ou run & bike ; des CPAS offrent des vélos d'occasion à leurs bénéficiaires ; les ateliers vélos développent leurs activités... Quels vélos ? Qu'importe, pour peu qu'ils soient en bon état : des vélos d'enfants, VTT, vélos de ville...

>>> Plus d'infos sur [www.idelux-aive.be](http://www.idelux-aive.be) > Déchets > Trier les déchets

## TOURISME

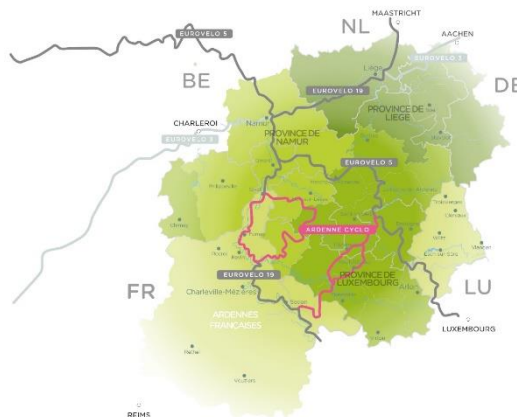
### Ardenne Cyclo, un projet qui va ravir les cyclistes



Le tourisme à vélo connaît un essor exceptionnel en Europe depuis plusieurs années. Si vous aussi vous aimez vous balader en vélo, sachez que d'ici 2022, un tout nouveau projet verra le jour : Ardenne Cyclo.

Ardenne Cyclo vise la création de deux véloroutes touristiques transfrontalières à travers l'Ardenne et connectées à deux grands itinéraires européens - l'EuroVelo 5 et la Meuse à vélo - via l'aménagement de 9 sections ou points noirs et le balisage de 280 km d'itinéraires.

Ce projet qui regroupe 28 partenaires wallons et français, est soutenu par le programme européen Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen et piloté par IDELUX Projets publics.



>>> Plus d'infos sur <http://interreg.visitardenne.com/index.php/fr/>





## EAU

### Savez-vous que les eaux pluviales n'ont pas leur place dans les égouts ?

Pourquoi ? nous direz-vous ! Parce que ce sont des eaux « claires », propres, qui n'ont pas besoin d'être traitées. Mais surtout, parce qu'elles encombrant le réseau et diluent les eaux usées... Résultats, lors de grosses averses, il y a subitement une énorme quantité d'eau qui arrive dans les égouts. On assiste alors à des débordements de rivières, dans les rues, à des remontées dans les habitations... et à une diminution de l'efficacité des stations d'épuration.

Que faire ? Les eaux de pluie doivent être gérées « à la parcelle », c'est-à-dire sur votre propriété. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, c'est même devenu une obligation ! Et comment faire ?

#### ÉVITEZ D'IMPERMÉABILISER LES ALLÉES, PARKINGS ET TERRASSES

Choisissez des revêtements perméables comme des « dalles gazon » ou des gravillons. Ainsi, l'eau de pluie s'infiltrera dans le sol au lieu de ruisseler.

#### CRÉEZ UN JARDIN DE PLUIE

Il s'agit d'une cuvette peu profonde aménagée de plantes. Son rôle est de retenir l'eau de ruissellement jusqu'à son infiltration complète dans le sol.

#### CRÉEZ UN TOIT VÉGÉTALISÉ

Il jouera un rôle d'éponge en absorbant une partie des eaux de pluie.

#### PLACEZ UNE CITERNE À EAU DE PLUIE

Il en existe 3 types :

- **la citerne de rétention** retient les eaux en cas de fortes pluies pour les évacuer ensuite à « débit régulé » ;
- **la citerne de récupération** permet de réutiliser l'eau stockée pour la maison et le jardin, mais ne retient pas les eaux ;
- **la citerne double fonction** qui allie les 2 fonctions des 2 précédentes : réutilisation et rétention.

#### ÉVACUEZ LES EAUX DE PLUIE

Si le sol le permet, installez des drains de dispersion qui permettront d'infiltrer les eaux de pluie. Le « puits d'infiltration », autre possibilité, est un dispositif de plusieurs mètres de profondeur à travers lequel les eaux de pluies percolent avant de s'infiltrer dans le sous-sol. À noter que le puits d'infiltration est interdit dans les zones de protection de captage.

S'il n'est pas possible d'infiltrer les eaux de pluie sur place, vous pouvez envisager de les évacuer :

- soit via les rigoles, fossés ou canalisations destinées aux eaux pluviales, appelées « voies artificielles d'écoulement » ;
- soit via un cours d'eau.

Et seulement si rien de tout cela n'est possible, vous pourrez raccorder vos eaux de pluie à l'égout.

Sachez toutefois que, dans ces 3 derniers cas, il est impératif de demander une autorisation de raccordement au gestionnaire de la canalisation ou du cours d'eau, et que ce gestionnaire va probablement conditionner ce raccordement à des aménagement favorisant la rétention « à la parcelle ».

Envie d'en savoir plus ? L'AIVE a développé des capsules web « Les eaux pluviales » ainsi qu'une brochure « Bons plans pour les eaux de pluie ».

>>> À découvrir sur [www.idelux-aive.be](http://www.idelux-aive.be) > Eau



## ENTREPRISE

### Le hall relais, la solution idéale pour lancer votre business



#### Vous cherchez un lieu pour développer votre activité ?

IDELUX propose aux entreprises des bâtiments disponibles à la location, une quarantaine, aux quatre coins de la province. Ceux-ci sont destinés aux entreprises qui souhaitent se lancer ou encore qui veulent tester un nouveau marché. Ils sont mis à disposition pour une période déterminée.

Ces bâtiments sont parfaitement équipés d'un espace administratif (bureau, salle de réunion, sanitaire, kitchenette...) et d'un hall allant de 200 m<sup>2</sup> à 650 m<sup>2</sup>. Certains halls comme sur le parc Ardenne Logistics répondent aux besoins des logisticiens (surface de 1 000 à 1 500 m<sup>2</sup>, hauteur de 7 mètres, aires de manœuvres avec séparateurs d'hydrocarbure, parking poids lourds...).

En général, un hall relais se situe sur un parc d'activités économiques, ce qui vous permet aussi de nouer des relations avec vos voisins et, pourquoi pas, de faire du business avec eux.

D'autres halls seront construits dans les années à venir à Arlon, Aubange, Florenville, Léglise, Libin, Marche-en-Famenne et Saint-Hubert.

#### Intéressé ? Contactez-nous !

>>> Plus d'infos sur [www.idelux-aive.be](http://www.idelux-aive.be) > Pour l'entreprise et <https://blog.investinluxembourg.be/immobilier-province-luxembourg-halls-logistiques>